PNRQAD Montreuil – Bagnolet

Quartier du Bas-Montreuil / Coutures

Convention de

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 3

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION 4

ARTICLE 1- PRESENTATION DU QUARTIER ET DU CONTEXTE 5

ARTICLE 2 – PERIMETRES D'APPLICATION DE LA DEMARCHE 8

ARTICLE 3 – DIAGNOSTIC PARTAGE ET PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES 10

ARTICLE 4 – ORIENTATIONS PRIORITAIRES ET PISTES D'ACTIONS 24

ARTICLE 5 – MODALITES DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE .26

ARTICLE 6 – LA PARTICIPATION DES HABITANTS 28

ARTICLE 7 – SUIVI, EVALUATION DU DISPOSITIF 28

ARTICLE 8 – DUREE 29

ARTICLE 9 – SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES 29

PREAMBULE

Le **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Montreuil - Bagnolet** résulte d'une candidature conjointe des Villes de Montreuil et de Bagnolet retenue par décret du 31 décembre 2009.
Ce programme, dont la conduite a été confiée à la Communauté d'Agglomération en 2011, a fait l'objet d'une convention signée le 5 février 2013 par Est Ensemble, les communes de Montreuil et de Bagnolet, l'Etat, l'Agence nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, Action Logement et la Caisse des dépôts.
Il engage les partenaires pour 7 ans autour d'un projet urbain qui vise à lutter contre l'habitat indigne, renouveler et diversifier l'offre de logements, requalifier les espaces publics et les équipements publics, mais aussi restructurer et revitaliser le tissu commercial et artisanal.

Les secteurs d'aménagement, confiés à la SOREQA par traités de concession en 2014 à Montreuil et 2015 à Bagnolet, prévoient l'appropriation publique d'une cinquantaine d'immeubles privés (activités et habitation), pour démolition/reconstruction ou réhabilitation, et production au final à l'horizon 2020-2022 de près de 350 logements (dont environ 130 logements sociaux), et d'une vingtaine de locaux commerciaux et artisanaux.
La requalification des espaces publics consiste en la création d'une voie traversante, de deux squares, et l'aménagement de voiries.
D'autres secteurs sont en voie de mutation et devraient à court, moyen ou plus long terme faire l'objet de démolition-reconstruction ou de réhabilitation lourde, hors maîtrise foncière, mais avec encadrement public. Ces projets devraient représenter entre 600 et 700 logements.

Deux OPAH – opérations programmées de l'amélioration de l'habitat – dont l'animation a également été confiée à la SOREQA en 2014 à Montreuil et 2015 à Bagnolet, prévoient l'accompagnement de 64 immeubles privés prioritaires, représentant 767 logements, dans le but d'y encourager la réalisation de travaux en parties communes et privatives.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une composante essentielle de ce projet urbain, qui a parmi ses objectifs de garantir la pérennité des investissements publics engagés.
Elle vise à accompagner la phase de transformation du territoire concerné, et à améliorer son fonctionnement, par une gestion quotidienne renforcée, concertée et coordonnée entre les acteurs.
Elle permet d'identifier, anticiper, prendre en compte et répondre aux préoccupations des habitants par des actions liées ou adaptées aux projets d'aménagement et ses impacts.
La dimension sociale de cette GUSP est un objectif rappelant que toute orientation et action en découlant doit prendre en compte les besoins des individus et groupes sociaux concernés, et que la démarche visera à positionner autant que faire se peut les habitants comme acteurs de la transformation de leur quartier.

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Il est convenu entre :

L'Etablissement Public Territorial Est Ensemble,

Pilote du PNRQAD,

Représenté par son Président, Monsieur Gérard COSME

Le Préfet de la Seine Saint Denis, délégué territorial de l'ANRU,

Monsieur Pierre-André DURAND

La Ville de Montreuil,

Représentée par Monsieur Patrice BESSAC

La Ville de Bagnolet,

Représentée par Monsieur Tony DI MARTINO,

La SOREQA,

Représentée par Madame Sandrine CHARNOZ

Ce qui suit :

ARTICLE 1- PRESENTATION DU QUARTIER ET DU CONTEXTE

1.1. Le territoire et ses caractéristiques

Le PNRQAD concerne un **territoire partagé entre deux quartiers appartenant à deux communes** : les Coutures à Bagnolet et le bas-Montreuil.

Leurs points communs et leur relative homogénéité nous autorisent à parler d'un quartier **« bas Montreuil – Coutures ».**
Il s'agit d'un **quartier de faubourg** à l'identité affirmée, caractérisé par un **tissu mixte**, où logements et activités se côtoient traditionnellement, par un **habitat ancien** marqué par une problématique d'insalubrité, par des **espaces publics** qui présentent des dysfonctionnements, et par **un tissu commercial fragile**. Les parties Nord des Coutures et Sud du bas-Montreuil sont moins denses (immeubles de faible hauteur, maison individuelles, jardins privés, voirie étroite…).

Le quartier est immédiatement limitrophe de Paris et fait le lien entre la capitale, le bas-Montreuil / Croix de Chavaux et le centre-ville de Bagnolet / Gallieni. Il bénéficie d'une **desserte variée et relativement complète**, en lien avec la proximité des axes routiers majeurs et la présence d'un réseau de transports en commun dense, qui contribuent à son statut de quartier stratégique.
Le territoire jouit d'une **attractivité renouvelée**, marquée par des prix immobiliers en hausse depuis plusieurs années. Cela contribue à une **évolution sociologique du quartier** qu'il convient d'accompagner pour protéger les plus vulnérables et pour favoriser un réel vivre-ensemble.

Le secteur bas-Montreuil / Coutures, représentant environ 10 000 habitants, est identifié comme **quartier de veille dans la nouvelle politique de la ville**, ce qui demande de maintenir une vigilance particulière afin de prévenir toute dégradation de sa situation sociale, urbaine ou économique.
Ce statut, contrairement à celui des quartiers prioritaires, ne confère cependant aucun droit à abattement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) pour les bailleurs sociaux du secteur, par ailleurs peu présents à ce jour dans le périmètre du PNRQAD, pour financer la mise en œuvre d'actions liées à la GUSP.
La présente convention se réfère toutefois au cadre général de la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité à l'échelle d'Est Ensemble signée le 08/07/2016.

1.2. Les acteurs et compétences d'une gestion urbaine et sociale de proximité

L'Etablissement Public Territorial (EPT) **Est Ensemble est compétent en matière de conduite du PNRQAD Montreuil-Bagnolet,** via la direction de l'habitat et du renouvellement urbain soutenue par la direction de l'aménagement. L'EPT est responsable à ce titre du **pilotage et de la coordination de la démarche de GUSP** sur le secteur concerné.
Est Ensemble est par ailleurs titulaire de **compétences qui peuvent être mobilisées dans la GUSP** : prévention et valorisation des déchets, emploi, insertion et formation, environnement et écologie urbaine, cohésion sociale, ou encore eau et assainissement.

La GUSP est principalement liée aux compétences exercées par les villes : propreté, voirie, espaces verts, tranquillité publique, citoyenneté,…
Elles ont par ailleurs chacune à leur manière déjà développé une organisation adaptée à la mise en place et au suivi d'actions de GUP.

A **Montreuil**, une GUP de « droit commun » existe sur l'ensemble du territoire communal depuis de nombreuses années, portée sur le bas-Montreuil par l'antenne de quartier, en étroite collaboration avec les services concernés de la ville, de l'EPT (direction de la prévention et de la valorisation des déchets – DPVD) ou ponctuellement de l'Etat (police nationale).

A **Bagnolet**, une GUP a été mise en place sur les quartiers de La Noue et des Malassis, dans le cadre du PRU (projet de renouvellement urbain), et une réflexion est en cours pour étendre cette démarche à d'autres quartiers.

Directions et services partenaires de la GUSP :

Ville de Bagnolet	Ville de Montreuil	EPT Est Ensemble
Direction de la Voirie, des Déplacements et Espaces publics	Service Gestion des Espaces Publics	Direction de l'Habitat et du Renouvellement Urbain
Direction de l'Environnement, du Développement Durable, des Espaces Verts, et Agenda 21	Service Jardins et Nature en Ville	Direction de l'Aménagement et des Déplacements
	Service Propreté Urbaine	Direction de la Prévention et Valorisation des Déchets
Direction Démocratie Locale, Jeunesse et Vie Sociale des Quartiers	Direction Citoyenneté et Vie des Quartiers	Direction Emploi, Formation, Insertion et Cohésion Sociale
Direction Habitat et Logement	Services Études et Développement Urbain	Direction de l'Ecologie Urbaine
Direction Tranquillité Publique et Accès aux Droits	Direction de la Tranquillité Publique	Direction du Développement Economique

1.3. Les orientations et la méthodologie d'une GUSP du PNRQAD Montreuil-Bagnolet

Une GUSP du PNRQAD Montreuil-Bagnolet a pour **objectif de répondre aux principales problématiques liées à la transformation du quartier par le projet urbain, et qui concernent les habitants dans leur quotidien.**
Elle doit répondre aux spécificités d'un territoire faubourien, de sa situation sur deux communes, de pratiques de GUP municipales existantes et différentes, ou encore de projets d'aménagement localisés et diffus.

Est Ensemble, dans son rôle de pilotage de cette GUSP, aspire à :
- encourager le dialogue et la collaboration des deux villes sur des problématiques communes au territoire vécu par les habitants au-delà de leurs limites administratives ;
- soutenir les pratiques de chacune des communes, partager les expériences respectives et les coordonner ou harmoniser quand cela est utile ;
- identifier des besoins non traités et proposer des pistes d'actions, avec les acteurs concernés, en complément des organisations et actions déjà existantes.

Est Ensemble et les villes, appuyés depuis 2015 par ACADIE, bureau d'études missionné par l'ANRU dans le cadre d'une mission d'appui qualifiante, ont constitué un **groupe projet** composé des techniciens référents GUP et PNRQAD des trois collectivités, et chargé de préparer l'élaboration de la GUSP.

Trois enjeux principaux ont été identifiés comme thématiques de travail :
- **Propreté et déchets**
- **Occupation et fonctionnement de la voirie**
- **Valorisation des espaces collectifs et en mutation**

Il s'agit d'**orienter le traitement de ces thématiques en priorité sur des espaces concernant les deux communes et en lien avec les projets de requalification et la gestion des chantiers**.

Les trois thématiques identifiées sont **un socle qui peut évoluer et être complété** en fonction des besoins des habitants et demandes des villes.
La **participation des habitants** est ainsi mise en œuvre dès la phase d'élaboration de la GUSP.
Et la mise en place d'une **gouvernance** entre les différents acteurs doit être adaptée pour répondre au mieux à la mise en œuvre et au suivi de cette GUSP.

Pour chacune des trois thématiques, un **groupe de travail technique** composé des services des villes et d'Est Ensemble concernés et de partenaires extérieurs (ville de Paris, RATP) a été constitué.
Au premier trimestre 2016, ces groupes techniques ont réalisé un **diagnostic** (visites sur site, réunions de travail), puis défini des **objectifs opérationnels qui seront à préciser** par des actions lors de la mise en œuvre de la GUSP.

Les éléments produits lors de ces deux phases de travail (diagnostic et définition d'objectifs opérationnels) ont fait l'objet d'une **présentation aux habitants** au deuxième trimestre 2016. Au cours d'une réunion publique puis lors d'un atelier organisé au cours d'une fête de quartier, ils ont contribué à la réflexion et l'enrichissement du diagnostic ainsi que des propositions d'actions à venir.

Calendrier d'élaboration de la GUSP :

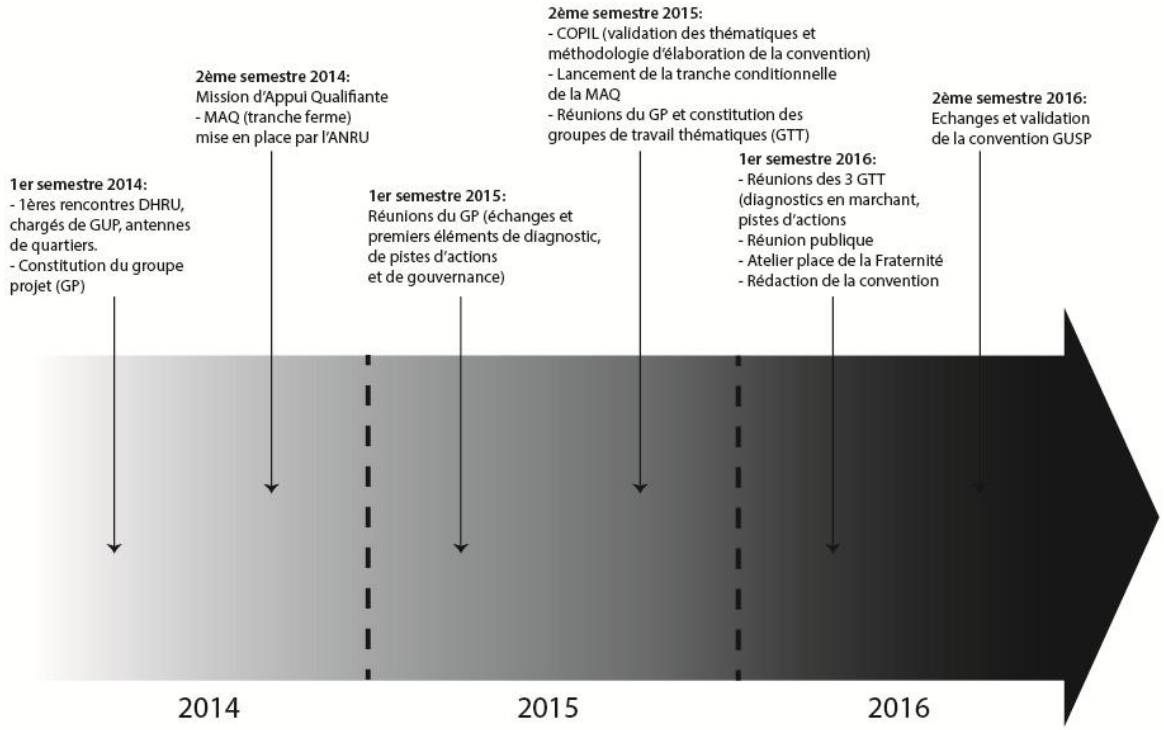

ARTICLE 2 – PERIMETRES D'APPLICATION DE LA DEMARCHE

Le périmètre de la GUSP du PNRQAD peut revêtir **plusieurs dimensions** :

- Une acceptation large : le périmètre du projet urbain
Celui du PNRQAD *stricto sensu* est délimité par les rues des Sorins, Gutemberg, Marcel Dufriche, de Paris, François Arago, Garibaldi, Barbès, Bara, Voltaire, d'Alembert à Montreuil, et Edouard Vaillant et Victor Hugo à Bagnolet.
On peut en avoir une acception élargie aux périmètres des OPAH : Fraternité à Montreuil (jusqu'à la place / rue de la République et rue Raspail au sud), et Coutures à Bagnolet (jusqu'au boulevard de la République – rue du Lieutenant Thomas au Nord).
Ce périmètre élargi permet d'envisager les problématiques et les actions à une échelle permettant un recul et une cohérence intéressants (sans pour autant mettre en place dans cette zone une GUP intercommunale de droit commun).

- Une acception limitée aux interventions : les secteurs d'aménagement et leurs abords
C'est sur ces périmètres parsemés sur le quartier que seront centrés le plus le diagnostic et les actions afin d'envisager au mieux les impacts directs des projets.
C'est la raison d'être de cette GUSP du PNRQAD, mais peut représenter une échelle d'intervention trop limitée.

- Une acception intermédiaire dynamique : les espaces *« transcommunaux »*
Ce néologisme exprime le dépassement de la notion de périmètre ou de limite communale pour se concentrer sur des espaces concernant les deux villes (partagés ou en continuité, territorialement ou mentalement) sur ou à proximité du périmètre du PNRQAD et des secteurs d'aménagement. Il s'agit par exemple de la place et rue de la Fraternité, des rues Etienne Marcel, Robespierre / Arsène Chéreau, Paul Bert / Jules Ferry, d'Alembert / Edouard Vaillant ou encore du secteur des Puces commun avec Paris. Il peut s'agir également de type d'endroits diffus fréquentés indifféremment par les habitants des deux communes (squares, rues commerçantes, lieux de vie sociale,…)
Cela répond à la prise en compte du quartier et de ses usages, et à un besoin de coordination des collectivités en présence.

Si les interventions de la GUSP seront orientées en priorité sur les secteurs d'aménagement et leurs abords, l'ambition est de porter la réflexion et les actions d'une GUSP intercommunale sur des périmètres élargis correspondant aux usages des habitants, et l'ensemble du quartier « bas-Montreuil / Coutures ».
Les actions de la GUSP PNRQAD ne trouveront leur pertinence et leur efficacité que si elles s'inscrivent dans une réflexion et conception plus large et partagée.

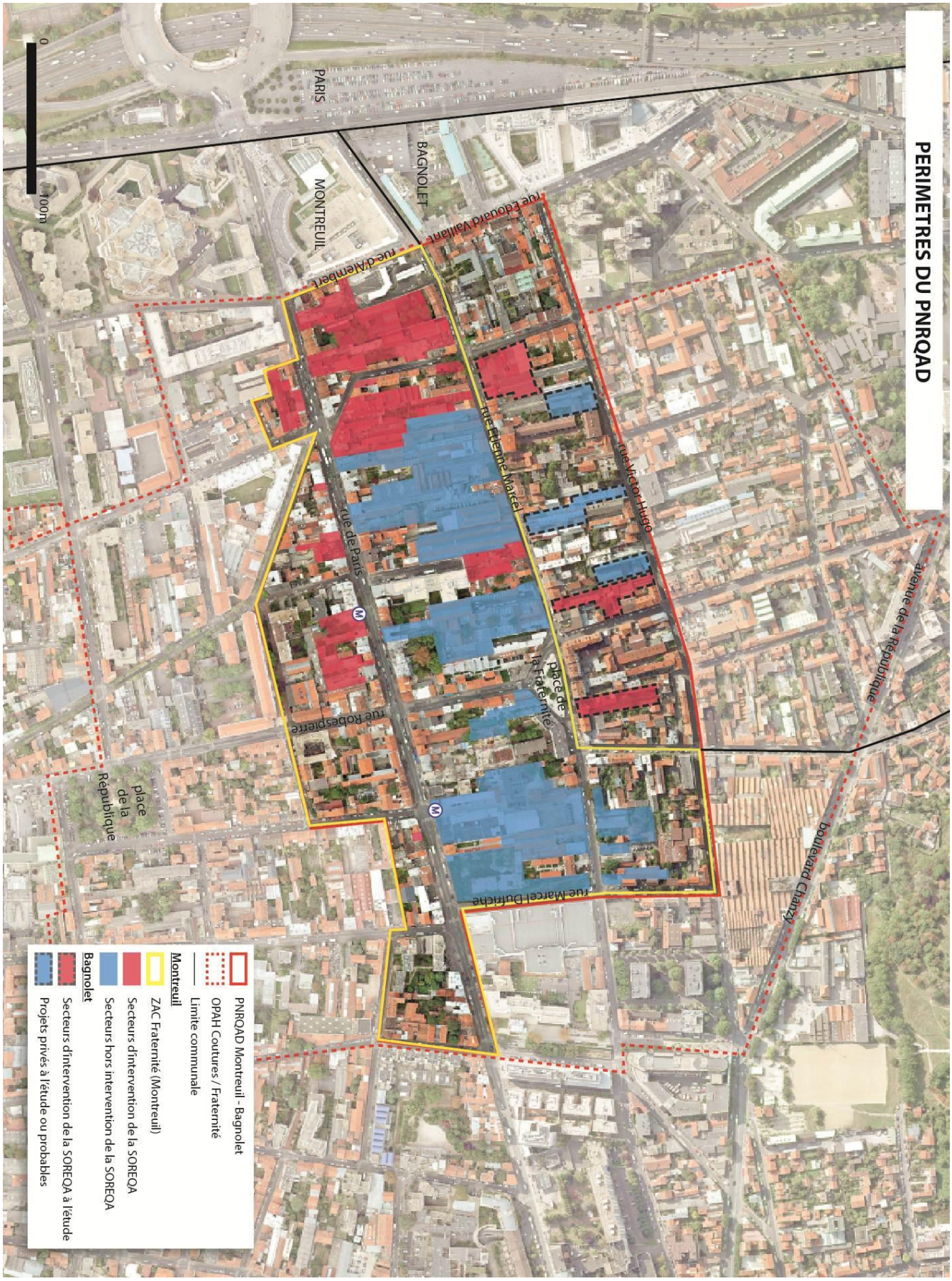
PERIMETRES DU PNRQAD
avenue de la République
boulevard Chanzy
rue Victor Hugo
rue Etienne Marcel
place de la Fraternité
rue Marcel Duriche
rue de Paris
rue Robespierre
rue Edouard Vaillant
rue d'Alembert
BAGNOLET
MONTREUIL
PARIS
place de la République
0
100m
PNRQAD Montreuil - Bagnolet
OPAH Coutures / Fraternité
Limite communale
Montreuil
ZAC Fraternité (Montreuil)
Secteurs d'intervention de la SOREQA
Secteurs hors intervention de la SOREQA
Bagnolet
Secteurs d'intervention de la SOREQA à l'étude
Projets privés à l'étude ou probables

ARTICLE 3 – DIAGNOSTIC PARTAGE ET PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

Les éléments de diagnostic présentés ci-après mettent en avant les principaux dysfonctionnements et atouts à l'heure actuelle, ainsi que les impacts potentiels qu'auront les projets d'aménagement et autres facteurs de transformation du quartier dans les prochaines années.

Ils sont présentés par entrée thématique et sont classés selon les types d'espaces concernés :
- les espaces intercommunaux : rue Etienne Marcel, place de la Fraternité et rue de la Fraternité
- les abords des Puces (et la liaison avec Paris)
- l'axe principal structurant : rue de Paris (Montreuil)
- les axes Nord-Sud (communs à Montreuil et Bagnolet): Robespierre (et portion Arsène Chéreau), Jules Ferry / Paul Bert, Edouard Vaillant / d'Alembert

D'autres types d'espaces ont également leur importance sur le territoire : espaces diffus (squares, placettes, rues de moindre importance), liaisons avec les franges du quartier (notamment grands immeubles d'habitation), ou encore liaisons avec les « pôles » (Gallieni et Croix de Chavaux).

3.1. Thématique 1 : Propreté et déchets

Cette thématique traite des questions de propreté des espaces publics et concerne non seulement l'EPT Est Ensemble, compétent de plein droit en matière de collecte des déchets, mais également les deux villes, compétentes en matière de nettoyage des rues et qui ont parfois repris les prestations de ramassage des corbeilles de rue et de tas sauvages.

Le constat et les actions en la matière concernent l'ensemble du territoire des communes (et dans le cas d'espèce du quartier du bas-Montreuil / Coutures) en tant que politique de droit commun. L'apport de la GUSP du PNRQAD se situe au niveau de la coordination entre les trois collectivités ou encore le partage d'expériences, en particulier sur les espaces partagés par les deux villes (en « frontière » ou « en continuité ») ainsi que sur certains lieux emblématiques particulièrement concernés.

Les projets d'aménagement, de construction, et les chantiers qui vont avec, auront des impacts certains sur ces questions :
- Augmentation du tonnage de déchets avec les constructions de logements et activités à venir ;
- Risque de nouveaux déchets et de tas sauvages avec les chantiers ;
- Points d'apport volontaires et corbeilles de rue gênants sur ou à proximité de certains secteurs d'aménagement ;
- Création ou réaménagement d'espaces publics

3.1.1. La gestion des déchets et le nettoyage des espaces publics intercommunaux :

Caractéristiques et fonctionnement :

- **Lieux concernés** : axes « frontière » (rue Etienne Marcel, rue de la Fraternité), espace « frontière » (place de la Fraternité, appartenant à Montreuil), axes Nord-Sud (appartenant à Bagnolet au nord de la rue Etienne Marcel, et à Montreuil au sud): rues Robespierre / Arsène Chéreau, rues Jules Ferry / Paul Bert, rues Edouard Vaillant / d'Alembert.
- **Zones de collecte et fréquences de passage différentes** selon les types de déchets et les rues.
- **Chaque ville procède au nettoyage de ses rues** : à une fréquence qui dépend de la saleté des rues ; difficile à coordonner avec la collecte des déchets.

Les problématiques et leviers :
(Communs en partie à 3.1.3)

- Présence importante du nombre de **tas sauvages**, et de **bacs d'ordures ménagères gênant ou débordant** sur l'espace public.
- **Efficacité et coordination** de la collecte des déchets, du ramassage des tas sauvages et encombrants, et du nettoyage de la voirie, entre Est Ensemble et les villes de Bagnolet et Montreuil. Existante en partie.
- Evolution de la **répartition des compétences** en cours.
- **Prévention et répression des infractions** (tas sauvages). Existante en partie à Montreuil (brigade propreté) et en réflexion à Bagnolet.

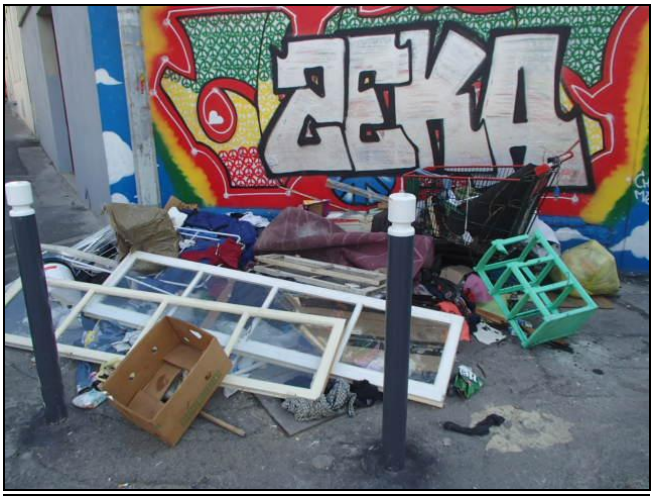

Tas sauvage récurrent rue de la Fraternité

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :
Projets d'aménagement et de constructions sur la rue Etienne Marcel, place de la Fraternité et Robespierre / Arsène Chéreau, et rue de la Fraternité.

3.1.2. La propreté aux abords des Puces et de la station-service :

Caractéristiques et fonctionnement :

Cette question concerne les déchets et la propreté des **Puces « officielles »** mais également des **biffins et vendeurs à la sauvette** sur les trottoirs et espaces publics adjacents, les jours d'ouverture des Puces (du vendredi au lundi).
Il faut avoir à l'esprit qu'une partie des biffins et vendeurs à la sauvette présents sur le secteur vient d'autres territoires (notamment Paris), qui ont fait l'objet d'une sécurisation sans traitement de la problématique de fond (humaine, économique et sociale).

Une autre problématique dans ce secteur peut y être rattachée : celle de la **station-service (et lavage)** située à l'angle des rues d'Alembert et Etienne Marcel créant des nuisances comparables. Ces nuisances sont plus localisées, et relèvent en plus de la pollution sonore, y compris la nuit.
Cette question relève également de la thématique suivante traitant de l'occupation et du fonctionnement de l'espace public.

Les **lieux concernés sont pour certains en dehors du périmètre PNRQAD *stricto sensu***, et notamment sur le territoire de la ville de Paris qui accueille une partie des Puces « officielles ». Mais **certaines rues et espaces du PNRQAD** sont parfois concernés du fait de la mobilité des biffins et des vendeurs à la sauvette, ou encore du vent d'ouest facteur de dispersion des déchets.
Il s'agit pour Paris : de la « place » des Puces (Puces officielles), des chaussées et trottoirs des avenues du Professeur Lemière, Léon Gaumont et Benoît Frachon.
Pour Bagnolet : « marché des ferrailleurs » (Puces officielles), square « Vélib / Edouard Vaillant », place Eugène Varlin (clôturée en 2015), rue Etienne Marcel (trottoir nord), rue Edouard Vaillant.
Pour Montreuil : rue Claude Erignac, rue Etienne Marcel (trottoir sud), rue d'Alembert.
Les secteurs impactés évoluent en fonction des interventions publiques: répression, aménagements..
La station-service (et lavage) quant à elle est dans le périmètre PNRQAD et mitoyenne d'un secteur d'aménagement (d'Alembert) à Montreuil.

Les problématiques et leviers :

- **Efficacité et coordination** de la collecte des déchets, du ramassage des tas sauvages et encombrants, et du nettoyage de la voirie, entre la ville de Paris, Est Ensemble, et les villes de Bagnolet et Montreuil. Existante en partie.
- **Répression des infractions** (occupation de l'espace public, ventes illicites, tas sauvages…). Compétence de la Police Nationale et Municipale, et faibles moyens des villes en ce qui relève de leur compétence (notamment Bagnolet qui n'a pas de Police Municipale). Existante en partie.
- **Sécurisation / clôture des espaces publics impactés**. Existante en partie.
- **Insertion économique et sociale** (biffins, vendeurs à la sauvette, familles rroms sans domicile…). Peu prise en compte.
- **Utilité sociale** d'une filière de recyclage (biffe). Peu prise en compte.
- **Coordination des acteurs et des diverses problématiques** et leviers. Peu prise en compte.
- **Station-service et de lavage : négociation propriétaire** (fonctionnement, projet, responsabilités) en cours

Biffins et tas sauvages square Velib' Edouard Vaillant

Station-service angle Etienne Marcel / d'Alembert

Impacts des (et sur) les projets urbains à venir :

- Aménagement de la porte de Montreuil et réflexions liées au déplacement des Puces (et station-service)
- Aménagement de l'îlot PNRQAD (d'Alembert) à proximité, dont extension du square Le Bitoux.

3.1.3. La propreté sur la rue de Paris :

Caractéristiques et fonctionnement :

La rue de Paris bien que située uniquement sur le territoire montreuillois concerne aussi les usagers bagnoletais qui fréquentent ses commerces ou rejoignent le métro Robespierre.
En tant qu'**axe routier principal** situé sur le territoire du PNRQAD, liaison entre le centre-ville de Montreuil et Paris mais aussi le boulevard périphérique, elle est **particulièrement touchée par les problèmes de propreté et de déchets**.
Cette voirie (chaussée et trottoirs) **appartient au Département de la Seine Saint Denis**. Mais, si le Conseil Départemental attribue les autorisations d'occupation de voirie et réalise les travaux sur la chaussée, l'usage veut que la ville aménage parfois les trottoirs.
Les lieux concernés sont la **chaussée et les trottoirs** de la rue de Paris et les **carrefours avec les rues adjacentes** (d'Alembert / Armand Carrel ; Paul Bert / Emile Zola / Voltaire ; Catherine Puig / Valette ; Robespierre / Arsène Chéreau ; Barbès ; Marcel Dufriche / Marceau; Denise Buisson / François Arago)

Les problématiques et leviers : *(Communs en partie à 3.1.1)*

- **Problématique des commerces :** utilisation anormale par certains commerçants des containers d'ordures ménagères (OM), de déchets industriels banals (DIB) et de corbeilles de rue ; difficulté à faire adopter des contrats DIB ; tas sauvages ou déchets dispersés engendrés par les usagers.
- **Usages anormaux des corbeilles de rue** par certains commerçants, clients, riverains, ou autres, pouvant causer des débordements ou déchirements. Facteur de production de tas sauvages.
- **Containers d'ordures ménagères débordants** suite aux usages anormaux des commerces, clients, riverains ou passants, ou collectes inadaptées. Facteur de production de tas sauvages.
- **Présence de rats** favorisée par les commerces de restauration, les usages anormaux des containers et corbeilles de rue, et les tas sauvages. Absence de contrôles sanitaires systématiques.
- **Optimisation des informations** relatives aux différents types de collecte : OM, DIB, déchets recyclables. Existante en partie.
- **Prévention et répression des infractions** (usages, tas sauvages). Existante en partie.
- **Efficacité et coordination** de la collecte des déchets, du ramassage des tas sauvages et encombrants, et du nettoyage de la voirie, entre Est Ensemble et la ville de Montreuil. Existante en partie.

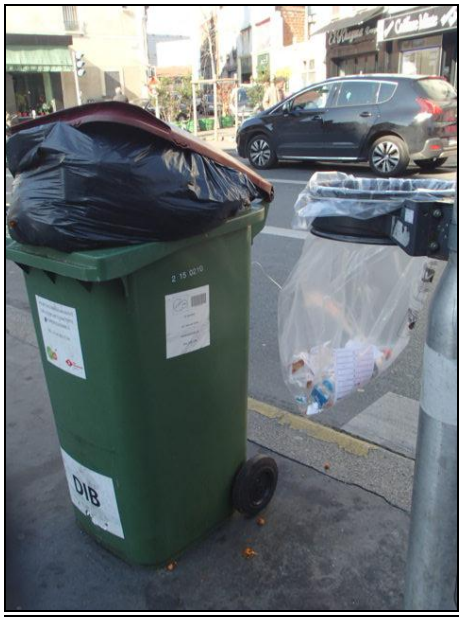

Container DIB et corbeille, rue de Paris

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :
- Aménagement de la rue de Paris et des carrefours (réalisés en partie)
- Projets d'aménagement et de construction sur la rue de Paris (dont programmation d'une nouvelle offre de commerces)
- Prolongement de la rue Catherine Puig (dont gestion de la propreté avant rétrocession publique)

Schéma de synthèse thématique 1 : propreté et déchets

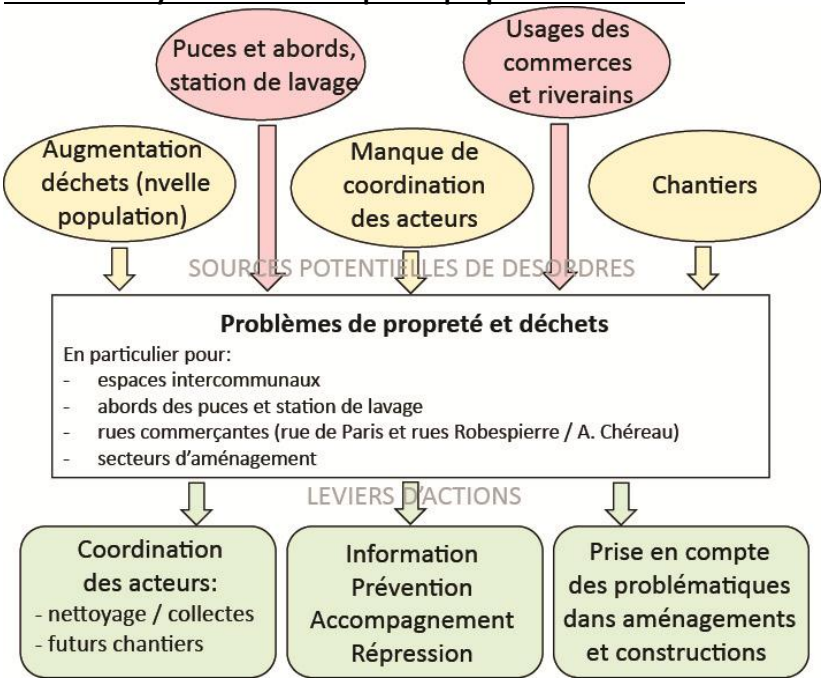

Carte de synthèse thématique 1 : propreté et déchets

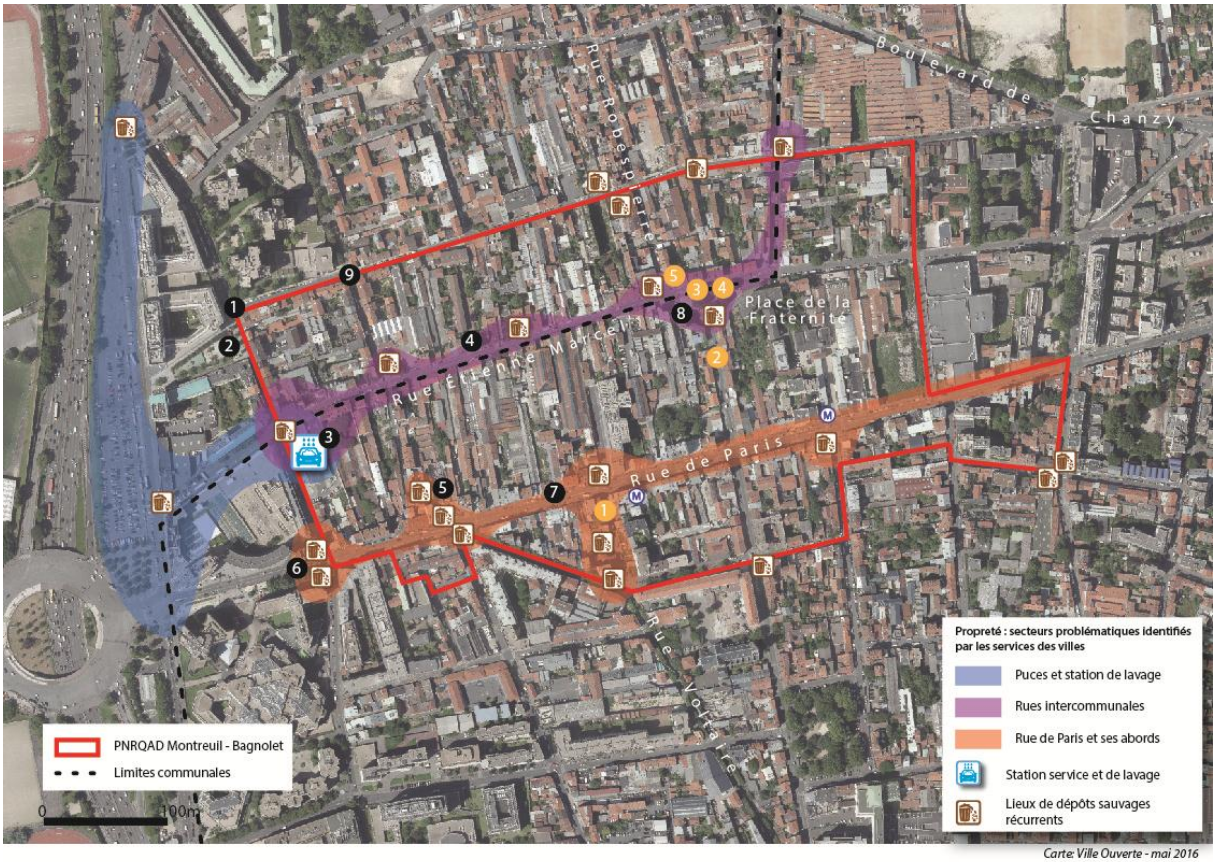

Carte: Ville Ouverte - mai 2016

Compléments apportés par les habitants en réunion publique le 22 mars 2016

1. Ordures qui se propagent avec le vent
2. Tas de gobelets en permanence le long des grilles du square Varlin
3. Poussière, bruit, saleté : c'est invivable
4. Circulation piétonnne difficile sur les trottoirs quand les poubelles sont sorties
5. Jets d'ordures le long de la rue par racisme envers les roms
6. Dépôts sauvages autour du centre commercial
7. Utilisation récurrente des bacs des habitants par les commerçants de la rue de Paris
8. Accumulation de pollen sur la place (platane), nettoyage insuffisant
9. Dépôt sauvage rue Jules Ferry

Compléments apportés par les habitants à l'occasion de la fête de la place de la Fraternité, le samedi 28 mai 2016

1. Rue Voltaire, autour des plots en béton, il y a beaucoup de déchets
2. Le remplacement des potelets abîmés coûte cher à la Ville
3. La laveuse ne passe pas sur la place de la Fraternité, les enfants risquent de se blesser avec le verre
4. Sur la place, installer des panneaux d'information et de sensibilisation à la propreté
5. Depuis le départ du container en verre, c'est plus propre

3.2. Thématique 2 : Occupation et fonctionnement de la voirie

Cette thématique traite des problématiques liées aux usages des espaces publics (voirie, places, squares, …), et en particulier de la circulation et du stationnement.
Ici aussi, le constat et les actions en la matière concernent le territoire des communes dans leur ensemble en tant que politique de droit commun, et la GUSP permet de mettre en lumière les spécificités du quartier des Coutures et du bas-Montreuil.

Les espaces publics du quartier sont marqués par leur relative étroitesse concernant la voirie (de nombreuses voies en sens uniques pour les véhicules motorisés ; des trottoirs peu larges pour les piétons ; absence d'aménagements pour les cyclistes) et le nombre restreints de places et squares. Plusieurs chaussées, trottoirs et places ou squares sont dans un état vétuste ou semblent souffrir d'un manque d'entretien.

On peut compter une seule voie de transit réelle : la rue de Paris entre le centre et la porte de Montreuil. La rue Robespierre peut être considérée comme du quasi-transit, de par le lien qu'elle créé entre Vincennes / Saint Mandé et Gallieni / Porte de Bagnolet, notamment utilisé par le bus 318 qui est un transport de desserte apprécié par les habitants du quartier.
Les autres voies ont un usage secondaire et local, sont pour la plupart en sens unique, et pour beaucoup limitées à 30 km/h. Mais elles servent parfois de voies de délestage aux voies de transit alentour (boulevard périphérique, rue de Paris, rue Gallieni, voire avenue de la République), et on y constate souvent des comportements inciviques voire dangereux (excès de vitesse en particulier) malgré l'étroitesse des rues et la présence de ralentisseurs.
Des problèmes de circulation s'y produisent souvent aux heures de pointe et aux intersections.

Concernant le stationnement, la plupart des voies étroites ne le permettent que d'un côté de la chaussée (parfois sur le trottoir). Si à Montreuil il est pratiquement partout payant, la quasi-totalité du quartier des Coutures à Bagnolet est en zone bleue (stationnement gratuit à durée limitée).
Par ailleurs, nous pouvons signaler la présence de grands parkings à proximité (à la place des Puces la semaine, en sous-sol du centre commercial Porte de Paris, grands ensembles…), parfois utilisés par les habitants du quartier.

Le PNRQAD prévoit relativement peu d'aménagements d'espaces publics : la création d'un espace récréatif pour enfants sur l'îlot d'aménagement Jules Ferry à Bagnolet, l'élargissement du square Le Bitoux, le prolongement de la rue Catherine Puig, l'aménagement de la rue Etienne Marcel à l'Est de la rue de la Fraternité à Montreuil. La rue de Paris quant à elle est en train de faire l'objet d'aménagements progressifs par la ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis.

L'apport de la GUSP du PNRQAD concernant cette thématique se situe ici aussi au niveau de la coordination entre les 3 collectivités (et les autres partenaires) ou encore le partage d'expériences, en particulier sur les espaces communs deux villes (en « frontière » ou « en continuité ») ainsi que sur certains lieux emblématiques particulièrement concernés.

Il conviendra de répondre à ces problématiques dans la perspective des projets d'aménagement, de construction, et les chantiers qui vont avec, et qui auront des impacts certains sur ces questions :
- Augmentation de la circulation et du besoin de stationnement avec les nouveaux logements ;
- Occupation de voirie pour les besoins de chantiers ;
- Circulation et stationnement des véhicules de chantiers ;
- Création ou réaménagement d'espaces publics.

3.2.1. Les problèmes de circulation et de stationnement rue Etienne Marcel (et rues Robespierre / Arsène Chéreau)

Caractéristiques et fonctionnement :
- Rue Etienne Marcel : **axe « frontière » entre Bagnolet et Montreuil** (à l'ouest de la rue de la Fraternité), voie communale (appartenant à Bagnolet au nord de l'axe, et à Montreuil au sud) ; trottoir plus étroit côté Montreuil ; **stationnement côté Bagnolet uniquement** ; 12 m de largeur.
- **Sens unique de circulation pour voitures** (Est-Ouest ; Sud-Nord) et **voie réservée au bus 318** (Ouest-Est ; Nord-Sud) ; **bordure séparative** centrale de faible hauteur (et détériorée).

Les problématiques et leviers :

- **Stationnement en double file** sur la voie réservée aux voitures, en particulier aux abords des garages automobiles et commerces.
- **Circulation des voitures sur la voie de bus en contresens** (du fait du stationnement sauvage sur la voie réservée aux voitures et d'une fréquence de passage de bus limitée en journée) : gêne subie par le bus 318.
- **Ré-interrogation du système de circulation** (voie réservée au bus) et de la **bordure séparative** inefficace et dégradée.
- **Manque de moyens** à Bagnolet pour la **répression des infractions** (pas de police municipale, peu d'ASVP).
- **Manque de stationnement** pour les riverains et usagers des commerces.

Ci-contre :
bus 318 et
stationnement en double file
rue Etienne Marcel

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :

- Projets d'aménagement et de constructions sur la rue E. Marcel, et Robespierre / A. Chéreau
- Programmation d'espaces de stationnement sur les secteurs d'aménagement, avec sorties de garages sur la voirie
- Programmation commerciale sur les secteurs d'aménagement

3.2.2. Les problèmes de circulation et de stationnement rue de Paris

Caractéristiques et fonctionnement :

- **Axe de transit**, liaison entre le centre-ville et la porte de Montreuil / boulevard périphérique
- **Voie départementale** (aménagements parfois réalisés par la ville)
- **15 m** de largeur
- **Stationnement des deux côtés, double sens**
- **Feux** tricolores et tourne-à-gauche
- **Nombreuses intersections** (avec rues d'Alembert / Armand Carrel ; Paul Bert / Emile Zola / Voltaire ; Catherine Puig / Valette ; Robespierre / Arsène Chéreau ; Barbès ; Marcel Dufriche / Marceau ; Denise Buisson / François Arago)

Les problématiques et leviers :

- **Stationnement sur trottoirs** aux angles des intersections.
- **Stationnement en double file** en particulier aux abords de certains commerces.
- **Circulation difficile** aux heures de pointe et aux tourne-à-gauche.
- **Manque de stationnement** pour les riverains et usagers des commerces.

Ci-contre :
La rue de Paris
encombrée

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :
- Projets de constructions sur la rue de Paris
- Programmation dans les opérations de stationnement, avec sorties de garages sur la voirie
- Programmation commerciale sur la rue de Paris
- Projets d'aménagement de la voirie rue de Paris

3.2.3. La place réduite des piétons et des cyclistes

Caractéristiques et fonctionnement :
- **Concerne tous types d'axes** (primaire, secondaire, local)
- **Trottoirs étroits, et parfois encombrés** par les containers et le stationnement sauvage
- **Peu de pistes cyclables** mais plusieurs en contre-sens auto; stationnement vélo insuffisants à certains endroits

Les problématiques et leviers :
- La **chaussée de la voirie locale est souvent empruntée par les piétons**, ce qui est dangereux notamment en cas de vitesse excessive des véhicules.
- **Partage de l'espace peu organisé entre automobilistes / cyclistes / piétons**: signalétique et aménagements insuffisants.
- **Gestion des sorties des containers**

Ci-contre :
trottoir étroit et encombré rue Paul Bert

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :
- Projets d'aménagements de voirie
- Emprise des chantiers de construction sur voirie

Schéma de synthèse thématique 2 : occupation et fonctionnement de la voirie

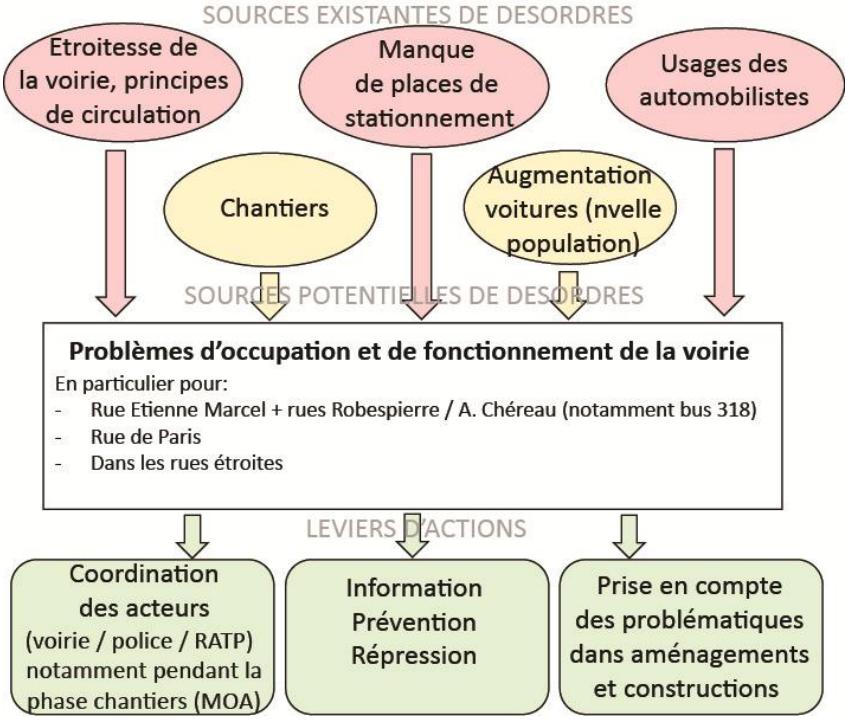

Carte de synthèse thématique 2 : occupation et fonctionnement de la voirie

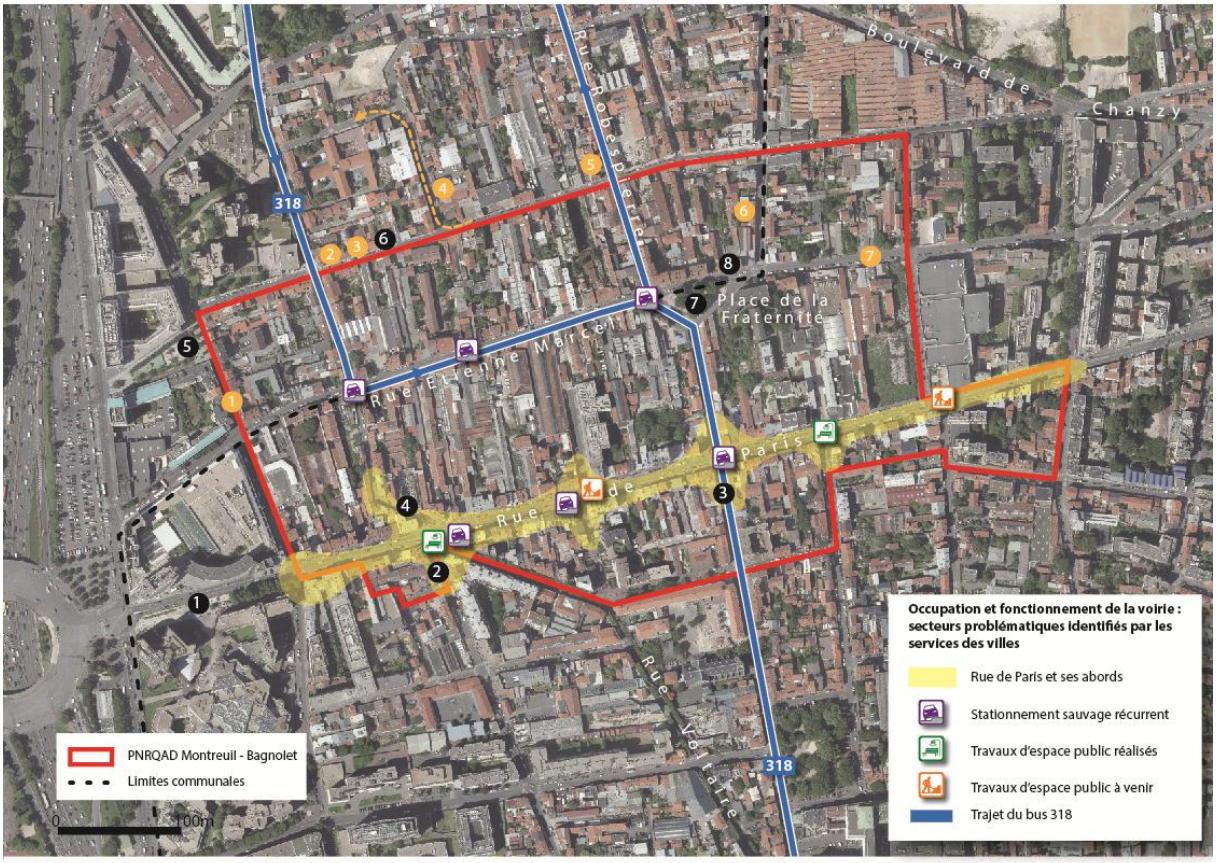

Carte: Ville Ouverte - mai 2016

Compléments apportés par les habitants en réunion publique le 22 mars 2016

1. Pavés instables
2. Le stationnement sauvage sur le nouvel aménagement bloque les sorties de garages
3. Problème de cohabitation vélos / bus
4. Trottoirs étroits / Aménager une zone de rencontre
5. Stationnement en double file, circulation très dense par rapport à la largeur de la voie
6. Vitesse excessive : dos d'âne insuffisant et zone 20 km/h non respectée
7. Bruit lié au passage du bus / Dévier son trajet sur une autre rue ?
8. Trottoirs encombrés liés à la proximité de la Mosquée

Compléments apportés par les habitants à l'occasion de la fête de la place de la Fraternité, le samedi 28 mai 2016

1. Passage de poids lourds rue Édouard Vaillant, à Bagnolet
2. Les potelets cassés encouragent le stationnement sauvage
3. Les trottoirs de la rue Victor Hugo sont impraticables pour les personnes à mobilité réduite
4. Chemin des enfants pour aller à l'école : circulation dangereuse, mettre un dos d'âne
5. Stationnement sur le trottoir, mécanique sauvage
6. Manque de places de stationnement / stationnement en double file
7. Rue Étienne Marcel (Est) : élargir les trottoirs et apaiser la circulation

3.3. Thématique 3 : Valorisation des espaces collectifs et/ou en mutation

Cette thématique traite des espaces publics (autre que la voirie) et privés sur lesquels des usages collectifs existent ou peuvent être envisagés.
Il s'agit ici de valoriser et d'encourager les initiatives des habitants et citoyens contribuant au renforcement du lien social, à l'amélioration du cadre de vie, ou encore à l'autoproduction et la solidarité. L'objectif est que les habitants soient acteurs du quartier et de sa transformation, de permettre autant que faire se peut à ce qu'ils participent à la conception ou l'animation des espaces collectifs ou en mutation (friches).

De nombreuses associations sur le territoire œuvrent pour l'amélioration du cadre et de vie, la valorisation du quartier (3 villes 1 porte, AREVAB, Bien Vivre aux Coutures…), l'animation de friches et jardins partagés (Autour du Chêne, Tant qu'on Sème, Bagnolet-Montreuil: l'essor parisien), la culture, ou encore les savoir-faire manuels et l'insertion (la fille du facteur, AMELIOR…).
Les deux centres sociaux municipaux du secteur (les Coutures à Bagnolet, et Lounès Matoub à Montreuil) ainsi que l'antenne de Vie de quartier République sont très dynamiques, ont déjà initié des actions communes, et travaillent en lien avec certaines de ces associations et les habitants.

Les espaces publics existants sont limités au sein du périmètre du PNRQAD, mais certains font déjà l'objet d'une réelle appropriation par les habitants.
D'autres sont en projet de création ou d'extension dans le cadre du PNRQAD.
Plusieurs espaces en mutation, privés ou publics, existent déjà, d'autres vont apparaître avec les projets d'aménagement. Certains font déjà l'objet d'une occupation par des associations locales (le plus souvent des jardins partagés).

3.3.1. La place de la Fraternité

Caractéristiques et fonctionnement :

La place de la Fraternité, espace principalement minéral, fait figure de **lieu central et emblématique du quartier Bas-Montreuil – Coutures.**
Appartenant à la ville de Montreuil, elle est limitrophe de Bagnolet par la rue Etienne Marcel, et est utilisée tant par les montreuillois que les bagnoletais.

C'est un **lieu de rencontres et d'animations festives,** organisées par les associations locales et les habitants, parfois de manière informelle.
Depuis 2015, avec le soutien des villes de Montreuil et Bagnolet, un réseau d'associations et de riverains usagers de la place se réunit régulièrement afin d'y organiser des animations.

Mais, entourée de plusieurs immeubles vides et de quelques friches, parfois lieu de regroupement de personnes marginalisées ou aux usages inciviques voire illicites, elle **donne souvent l'impression aux habitants d'être laissée à l'abandon.**

Les problématiques et leviers :

De nombreux riverains se plaignent des **déchets** (bouteilles vides notamment) laissés autour des tables de ping-pong et bancs en mosaïque (réalisés par un chantier-école il y a plusieurs années), ce qui n'encourage pas à y laisser les enfants jouer.

D'autres regrettent le temps où les commerces en pied d'immeubles étaient occupés, notamment par un café-terrasse qui participait à l'**animation de la place**.

De manière générale les habitants ont conscience du **potentiel de la place de la Fraternité**, et de sa **mutation prochaine**, notamment avec les projets de réhabilitation ou démolition-reconstruction des immeubles autour, et les nouvelles occupations de locaux commerciaux qui vont les accompagner.
Ils souhaitent vivement la voir **davantage végétalisée, occupée et animée par la population** dans sa diversité (marché, jeux pour enfants, guinguette,…)
Plusieurs mettent cependant en garde à ce que son animation ne soit pas laissée à des enseignes de supermarchés ou des commerces ou cafés réservés à une population dite *gentrificatrice*.

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :
- Projets d'aménagement et de constructions autour de place de la Fraternité
- Programmation commerciale sur les pieds d'immeubles

3.3.2. Les autres espaces publics

Caractéristiques et fonctionnement :

Peu de places ou squares publics existent aujourd'hui dans le quartier.
Le square de la République à Montreuil est sans doute le plus grand, le mieux aménagé et le plus fréquenté. Un réaménagement important est prévu prochainement.
Le square Jules Ferry à Bagnolet fait partie de l'emprise du collège G. Politzer et est utilisé essentiellement par les collégiens, et parfois le centre social et associations du quartier.
Le square Eugène Varlin situé en bordure des Puces côté Bagnolet dispose de quelques jeux pour enfants et est depuis peu entouré d'une grille pour éviter l'occupation par les vendeurs à la sauvette.
Le square situé à l'angle des rues Edouard Vaillant et Gallieni à Bagnolet, est occupé par une station Velib' et subit les dommages des Puces voisines (déchets).
Le square Le Bitoux, à Montreuil, est le seul square actuellement situé dans le territoire du projet, qui par ailleurs prévoit son **extension et** l'**accueil d'un jardin partagé voisin.**

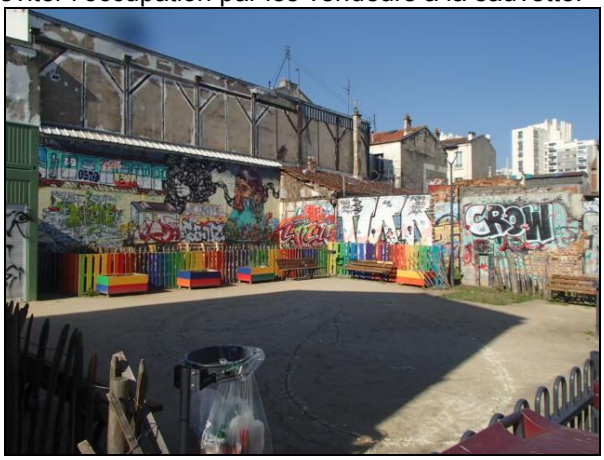

Ci-contre : le square Le Bitoux

La **voirie** est l'autre type d'espace public important à prendre en compte dans le quartier.
Ses caractéristiques ont été étudiées dans la thématique liée à la circulation et au stationnement.

Les problématiques et leviers :

Ces espaces sont **relativement peu végétalisés**.
Ils subissent pour certains les désagréments de leur environnement (Puces et vendeurs à la sauvette notamment).

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :

Outre le square Le Bitoux qui va donc être agrandi côté Montreuil, **un autre square public va être créé côté Bagnolet.** Il sera localisé à proximité du premier, **sur la rue Jules Ferry,** au pied d'une crèche associative en projet.
Les **caractéristiques du voisinage** (Puces, crèche, habitations) **devront être prises en compte dans leur conception et règles d'usages.**

En ce qui concerne la voirie, une **rue va être prolongée pour devenir traversante : la rue Catherine Puig**, entre la rue de Paris et la rue Etienne Marcel.
Il conviendra d'**intégrer les problématiques de propreté, circulation ou encore de** sécurité dans son aménagement.

Quelques rues et trottoirs sont en projet d'aménagement au cours des prochaines années : rue de Paris, rue Etienne Marcel (côté Est de la place de la Fraternité), rue Paul Bert, rue Marcel Dufriche,…
Les **problématiques liées à la circulation des piétons, vélos et voitures**, ainsi que **le manque de végétalisation** que plusieurs habitants regrettent, devront également être à **prises en compte dans leur aménagement**.

3.3.3. Les jardins partagés et autres friches utilisables pour d'autres usages

Caractéristiques et fonctionnement :

De nombreuses friches existent depuis plusieurs années dans le quartier, pour la plupart consécutivement à la démolition d'immeubles menaçant ruine.

Trois ont été investies par des associations pour y aménager des jardins partagés.
Des conventions d'occupation temporaire (ou précaire) les lient aux propriétaires des parcelles, le temps du démarrage d'un futur projet de construction.
Ces jardins sont ouverts aux adhérents et parfois au public, à des jours et heures déterminées par l'association. Leur objet pour certaines d'entre elles est, outre le jardinage, l'éducation à l'environnement, l'animation du quartier et le lien social.

Le jardin de la place (ci-contre), autrefois situé au 182 rue Etienne Marcel à Bagnolet, a été déplacé il y a quelques années de l'autre côté de la **place de la Fraternité** à Montreuil. Le propriétaire du terrain à Montreuil, I3F, a prévu de démarrer les travaux en 2017. L'association **« Autour du Chêne »** qui anime le jardin devra donc libérer la parcelle mi-2017. Son retour sur le terrain d'origine du 182 rue Etienne Marcel est prévu une fois que l'opération d'aménagement et de construction y sera terminée (entre 2020 et 2022). Entre temps, aucun projet n'est pour le moment prévu.

Le jardin de l'escargot est localisé au 213 rue Etienne Marcel / 26 rue Paul Bert à Montreuil, et est animé par **l'association « Tant qu'on sème ».** Cette parcelle appartenant aujourd'hui à la SOREQA devra être libérée en 2019 pour démarrage de travaux. Le transfert du jardin de l'autre côté de la rue Paul Bert dans le jardin Le Bitoux (en projet d'extension) est prévu et a déjà démarré.
Le jardin éphémère des Coutures est situé au 92 rue Victor Hugo à Bagnolet sur une parcelle appartenant à VILOGIA, et est géré par **l'association « Montreuil – Bagnolet : l'essor parisien »**, qui occupe également depuis peu un autre terrain au 178-180 rue Robespierre à proximité. Le démarrage du projet d'aménagement et de construction est prévu pour 2019, et aucun projet de relocalisation n'est prévu.

D'autres friches existent sur les secteurs d'aménagement, et ne sont pas occupées à ce jour : 236 rue de Paris, 153-155-157 rue Etienne Marcel à Montreuil, et 182 rue Etienne Marcel à Bagnolet.
Ces parcelles peuvent faire l'objet d'une occupation temporaire ou ponctuelle, mais devront être libérées en 2019 (2017 pour le 153-155-157 rue Etienne Marcel).

Les problématiques et leviers :

Deux des trois jardins partagés vont donc perdurer après la réalisation des projets de construction.
Il conviendra tout de même de trouver une solution pour le jardin de la place entre 2017 et son retour au 182 rue Etienne Marcel (2020-2022). La présidente de l'association « Autour du Chêne » est attachée à continuer une activité d'animation et de lien social à proximité de la place de la Fraternité, par le biais ou non d'un jardin.
De manière générale, il paraît souhaitable d'encourager la fonction sociale et d'ouverture de ces jardins partagés afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Parmi les **autres friches identifiées** sur les secteurs d'aménagement, seul le 236 Etienne Marcel pourra être mis à disposition d'une association pour une **occupation temporaire** (jusqu'au démarrage des travaux). Pour diversifier des jardins, d'autres projets sont encouragés : art, vivre-ensemble,…
Les autres pourront être mis à disposition pour une **occupation ponctuelle** (journée, fin de semaine,…) pour des évènements artistiques, culturels ou festifs qui participent à l'animation et l'embellissement du quartier.
Certaines règles et critères devront être respectés par les porteurs de projet : statut associatif, conventionnement, sécurisation du site, respect du voisinage,…

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :
Il convient de s'inscrire dans le calendrier et les usages des projets sur les parcelles concernées.

3.3.4. Les murs et l'art urbain

Caractéristiques et fonctionnement :
Plusieurs murs du quartier sont utilisés pour des tags, graffs ou fresques.
Les **tags représentent une dégradation coûteuse et une pollution visuelle pour les habitants et les collectivités**. Les immeubles de la place de la Fraternité sont particulièrement concernés. La pratique se veut sauvage et leurs auteurs ne veulent rentrer dans aucun cadre institutionnel.
Les **graffs, fresques et autres formes d'art urbain présentent quant à eux un caractère esthétique apprécié.** Des murs leur y sont consacrés (rues Etienne Marcel, Dufriche, Robespierre…).

Les problématiques et leviers :
La **régulation de ces pratiques paraît nécessaire**, d'autant plus dans un quartier en mutation qui va se valoriser, et où les habitudes de leurs auteurs devront s'adapter.
La **question des tags** ne semble pouvoir être résolue que par la **répression** et la **prise en compte du risque dans la conception** architecturale des nouveaux bâtiments (forme et matériaux).
Concernant l'art urbain une **organisation entre certains artistes, institutions et propriétaires**, existe déjà en partie et doit être encouragée.

Ci-contre :
Mur rue Dufriche

Impacts des (et sur les) projets urbains à venir :
- Aménagement des rues où il y a des murs à graffs
- Nouvelles constructions (et locaux commerciaux) à venir place de la Fraternité
- Nombreux murs pignons à valoriser sur les friches

Schéma de synthèse thématique 3 : valorisation des espaces collectifs et/ou en mutation

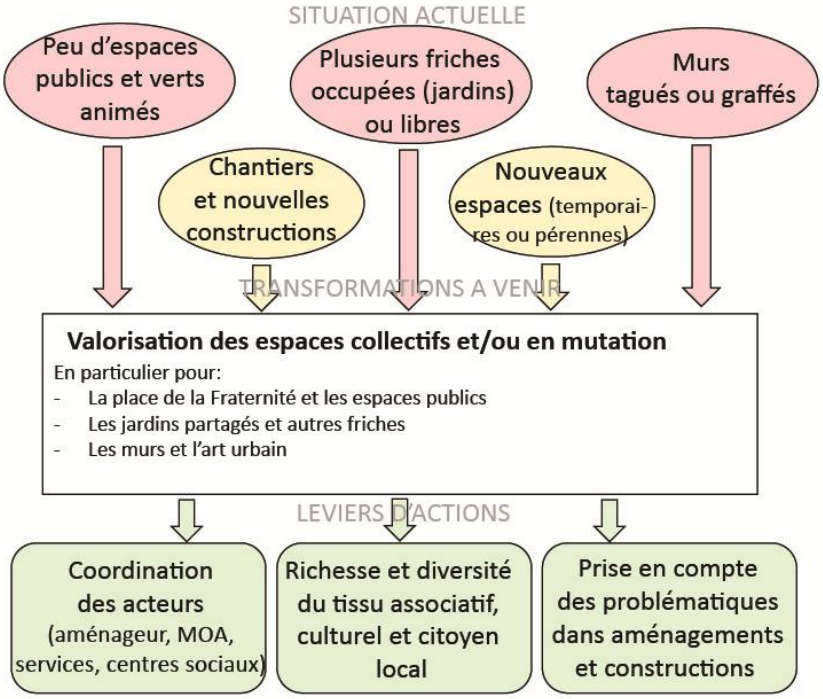

Carte de synthèse thématique 3 : valorisation des espaces collectifs et/ou en mutation

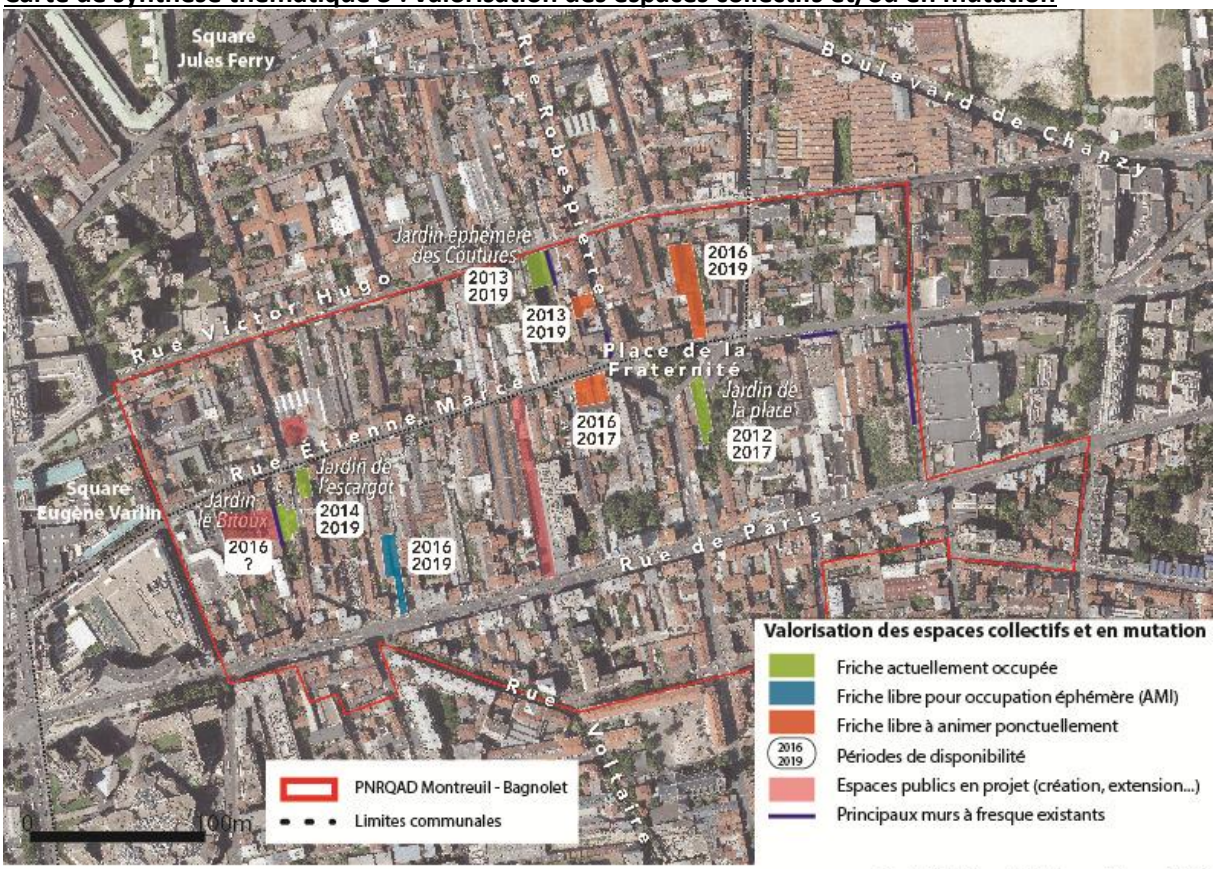

Carte: Ville Ouverte / Est Ensemble - mai 2016

ARTICLE 4 – ORIENTATIONS PRIORITAIRES ET PISTES D'ACTIONS

En réponse aux problématiques soulevées dans le diagnostic, des orientations prioritaires ont été définies pour les trois thématiques ciblées.
Ces axes d'intervention seront précisés et déclinés opérationnellement dans le cadre de la mise en œuvre de la convention.

4.1. Appuyer les démarches et actions visant à améliorer la propreté sur le quartier

Enjeu : Mieux coordonner les acteurs en vue d'améliorer la gestion des déchets et la propreté du quartier en continu

Pilote : Direction de la Prévention et Valorisation des Déchets (DPVD) d'Est Ensemble

Instance de mise en œuvre : Groupe de travail composé de la DPVD d'Est Ensemble, le Département de la Propreté urbaine de la ville de Montreuil, la Direction de la Propreté de la ville de Bagnolet, des chargés de GUP des villes de Montreuil et Bagnolet
Cette instance de suivi se réunira à la suite des réunions de GUP du bas-Montreuil déjà existantes sur les sujets de propreté / nettoyage, en conviant la ville de Bagnolet.
Elle associera dès que nécessaire d'autres partenaires intéressés par les questions à l'ordre du jour : Direction de la Propreté de la ville de Paris, Direction de l'Environnement et Ecologie Urbaine (DEEU) d'Est Ensemble, brigade propreté de la ville de Montreuil et ASVP de la ville de Bagnolet,...
La fréquence moyenne des réunions de cette instance sera bimestrielle (à préciser selon les besoins).

Pistes d'actions à poursuivre ou préciser :
- Harmonisation des collectes et nettoyages (entre les villes, types de déchets…), dont secteur Puces
- Amélioration et extension de la brigade propreté
- Soutien, coordination et planification des initiatives habitantes comme les opérations nettoyage
- Rationalisation et contrôle des collectes de tas sauvages, d'ordures ménagères et encombrants

4.2. Veiller à mener les projets d'aménagement et de construction de manière à prendre en compte les problématiques en matière de propreté/déchets et de circulation/stationnement

Enjeux : Limiter les impacts des chantiers et adapter les projets aux besoins et caractéristiques du quartier

Co-pilotes : Direction de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (DHRU) d'Est Ensemble et SOREQA

Instance de mise en œuvre : Groupe de travail composé de la DHRU d'Est Ensemble, de la SOREQA, des services référents pour le PNRQAD et des chargés de GUP des villes de Montreuil et Bagnolet
Cette instance de suivi se réunira à la suite de réunions bi-mensuelles de chacune des concessions (Montreuil et Bagnolet), ou des réunions de GUP du bas-Montreuil déjà existantes sur les chantiers, en conviant la ville de Bagnolet pour les chantiers rue Etienne Marcel et place de la Fraternité.
Elle associera dès que nécessaire d'autres partenaires intéressés par les questions à l'ordre du jour : DPVD d'Est Ensemble, DEEU d'Est Ensemble, Directions de l'Espace Public et de l'Environnement de la ville de Montreuil, Directions de la Voirie et de la Propreté de la ville de Bagnolet, RATP,…
La fréquence moyenne des réunions de cette instance sera bimestrielle (à préciser selon les besoins).

Pistes d'actions à poursuivre ou préciser :
- Diffusion élargie des comptes-rendus de réunions bi-mensuelles de chacune des concessions, des réunions GUP du bas-Montreuil, des conseils de quartier, des réunions de coordination de chantier, et de toute autre réunion pouvant intéresser les partenaires concernés
- Intégration des problématiques localisées par secteur par l'architecte-coordinateur et les maîtres d'ouvrage (prescriptions concernant les programmes de logements et espaces publics nouveaux)
- Planification et communication des chantiers le plus en amont possible
- Valorisation d'une démarche qualité construction (chartes chantiers à moindre nuisance)
- Etude de l'opportunité d'une mission d'Ordonnancement – Pilotage – Coordination Urbaine

4.3. Encourager la valorisation du quartier par les initiatives habitantes

Enjeux : Accompagner la phase de transition du quartier avec les habitants pour l'animation du quartier, la valorisation des habitants et le lien social

Pilote : Direction de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (DHRU) d'Est Ensemble

Instance de mise en œuvre : Groupe de travail composé de la DHRU d'Est Ensemble, de la SOREQA et des chargés de GUP (voire Développement Social des Quartiers le cas échéant) des villes de Montreuil et Bagnolet, des centres sociaux Lounès Matoub et des Coutures. Cette instance de suivi est à créer.
Elle associera dès que nécessaire d'autres partenaires intéressés par les questions à l'ordre du jour : autres services des collectivités, représentants d'associations, de conseils de quartier, ou d'autres habitants proposés par les centres sociaux.
La fréquence moyenne des réunions de cette instance sera trimestrielle (à préciser selon les besoins).

Pistes d'actions à poursuivre ou préciser :
- Utilisation des friches pour projets collectifs temporaires ou évènementiels (soutien financier via un Appel à Manifestation d'Intérêt par Est Ensemble en septembre 2016)
- Etude de propositions d'initiatives en relation avec les projets d'aménagement
- Recherche de possibilités de soutien financier des initiatives habitantes

4.4. Améliorer la communication entre institutions et habitants sur le projet

Enjeux : Permettre aux habitants de mieux comprendre le projet, de connaître son avancement, et d'avoir des réponses à leurs questionnements

Pilote : Direction de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (DHRU) d'Est Ensemble

Instance de mise en œuvre : Groupe de travail composé de la DHRU d'Est Ensemble, de la SOREQA et des chargés de GUP (voire Développement Social des Quartiers le cas échéant) des villes de Montreuil et Bagnolet, des centres sociaux Lounès Matoub et des Coutures. Cette instance de suivi se réunira à la suite des réunions du groupe travail « valorisation du quartier et initiatives habitantes », et devra s'articuler avec le groupe ressources de Montreuil.
Elle associera dès que nécessaire d'autres partenaires intéressés par les questions à l'ordre du jour : prestataire concertation GUP (Ville Ouverte), Directions de la Communication (EE, villes, SOREQA), représentants d'associations, de conseils de quartier, ou d'autres habitants.
La fréquence moyenne des réunions de cette instance sera trimestrielle (à préciser selon les besoins).

Pistes d'actions à poursuivre ou préciser :
- Poursuite de la concertation et amélioration de l'utilisation des medias existants
- Organisation d'expositions itinérantes
- Extension et amélioration des systèmes de saisine par les citoyens

4.5. Favoriser un traitement concerté et partenarial des problèmes complexes du quartier

Enjeu : Traiter des problèmes de fond et complexes du quartier qui concernent les deux villes

Pilote : Groupe - projet

Instances de suivi : Groupes de travail composés des services et partenaires concernés (dont la ville de Paris pour la question des puces)

Pistes d'actions à poursuivre ou préciser: Travail partenarial à développer sur les sujets suivants:
- Station-service d'Alembert (propriétaire, aménagement, commerce, voirie…)
- Puces et biffins (prévention, social, insertion par l'économique,…)
- Schémas de circulation et stationnement

ARTICLE 5 – MODALITES DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE

5.1. Le pilotage décisionnel

Pour garantir la cohérence, l'articulation entre le projet urbain global et la démarche de GUP, mais aussi limiter les instances décisionnelles, les instances existantes du PNRQAD seront mobilisées pour le pilotage et la mise en œuvre de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Le Comité de Pilotage du PNRQAD Montreuil-Bagnolet traite les volets globaux et communs aux deux villes : l'économie et l'avancement général du projet, ainsi que le suivi des chartes intercommunales – relogement, insertion et GUSP.
Co-présidé par le sous-Préfet et les élus référents d'Est Ensemble et des deux villes, il réunit les directions concernées des trois collectivités, et de la SOREQA, ainsi qu'un représentant de la DRIHL.
Il se réunit environ une fois par an.

Concernant la GUSP, il s'attachera à :
- valider les orientations de travail et programmes d'actions
- arbitrer sur des points bloquants
- évaluer la démarche (bilan annuel).

En cas d'incompatibilité du calendrier avec le Comité de Pilotage du PNRQAD, ou si cela s'avère opportun, un comité de pilotage spécialement dédié à la GUSP pourra être convoqué.
Deux options sont alors possibles :
- Un comité de pilotage élargi, composé de l'ensemble des élus et directions - d'Est Ensemble et des deux villes - concernées par la GUSP, ainsi que de la SOREQA, de l'Etat et des opérateurs maîtres d'ouvrages des opérations dès qu'ils seront retenus.

Ce comité de pilotage élargi présente l'avantage de pouvoir traiter spécifiquement des thématiques liées à la GUSP avec l'ensemble des élus et directions concernées. Sa mobilisation, exigeante, doit être réservée à des décisions stratégiques et importantes.
- Un comité de pilotage restreint, composé des élus et techniciens référents - d'Est Ensemble et des deux villes - de la GUSP, ainsi que de la SOREQA.

Ce comité de pilotage restreint serait convoqué à un rythme trimestriel ou en cas de besoin de prise de décisions simples et rapides, les élus et techniciens référents s'occupant au préalable d'informer et demander les validations nécessaires aux élus et directions concernées par les décisions.

Les élus référents pour chaque collectivité sont :
- L'élu(e) à l'habitat indigne et au renouvellement urbain pour l'EPT Est Ensemble
- L'élu(e) au développement territorial et à la politique de la ville pour la ville de Montreuil
- L'élu(e) au cadre de vie et à la propreté, élue du quartier Coutures, pour la ville de Bagnolet

Les élus thématiques sont :
- Pour Est Ensemble :
    - L'élu(e) à la collecte, prévention et valorisation des déchets
    - L'élu(e) à l'aménagement durable
    - L'élu(e) à l'environnement et écologie urbaine
    - L'élu(e) à la politique de la ville et cohésion sociale
- Pour la ville de Montreuil :
    - L'élu(e) à l'aménagement durable, à l'urbanisme, aux grands projets et aux espaces publics
    - L'élu(e) à la propreté et à la voirie
    - L'élu(e) aux transports, à la circulation et au stationnement, quartier E. Marcel – Chanzy
    - Un(e) élu(e) du quartier République
    - Un(e) élu(e) du quartier Bobillot
- Pour la ville de Bagnolet :
    - L'élu(e) au PNRQAD des Coutures
    - L'élu(e) à l'environnement, développement durable, espaces verts et agenda 21
    - L'élu(e) à la vie associative, déplacements, voirie et réseaux divers
    - L'élu(e) à la vie sociale des quartiers et jeunesse
    - L'élu (e) à l'éducation populaire, démocratie locale et conseils de quartier

5.2. Le suivi de la mise en œuvre de la convention

Le « groupe-projet » mis en place dans le cadre de l'élaboration de la convention GUP est pérennisé et assurera la fonction de Comité Technique.
Il est chargé du suivi de la mise en œuvre de la convention.
Ce groupe est composé d'un technicien référent par collectivité : un représentant de la DHRU pour Est Ensemble, le chargé de GUP de chaque ville, et un représentant de la SOREQA.
Chaque référent est chargé de faire le lien avec les directions concernées de sa collectivité ainsi qu'avec son élu référent.
Le groupe projet peut être ponctuellement élargi en tant que de besoin.
Il se réunit environ deux fois par an.
Les compte-rendu seront envoyés aux services de la DRIHL.

Le rôle du groupe projet est le suivant :
- Point sur l'avancement des actions, les problématiques rencontrées, les difficultés et points de blocage.
- Stabilisation du bilan annuel à soumettre aux instances de pilotage.
- Préparation des réunions des instances de pilotage : proposition de nouvelles actions, de nouveaux sujets ou thèmes à investir…

Le processus mis en place et schématisé ci-dessous, vise à s'appuyer sur des référents parmi les élus et les techniciens de chaque collectivité pour ne pas multiplier les instances et les réunions, ne pas «sur-mobiliser» les différents acteurs concernés.

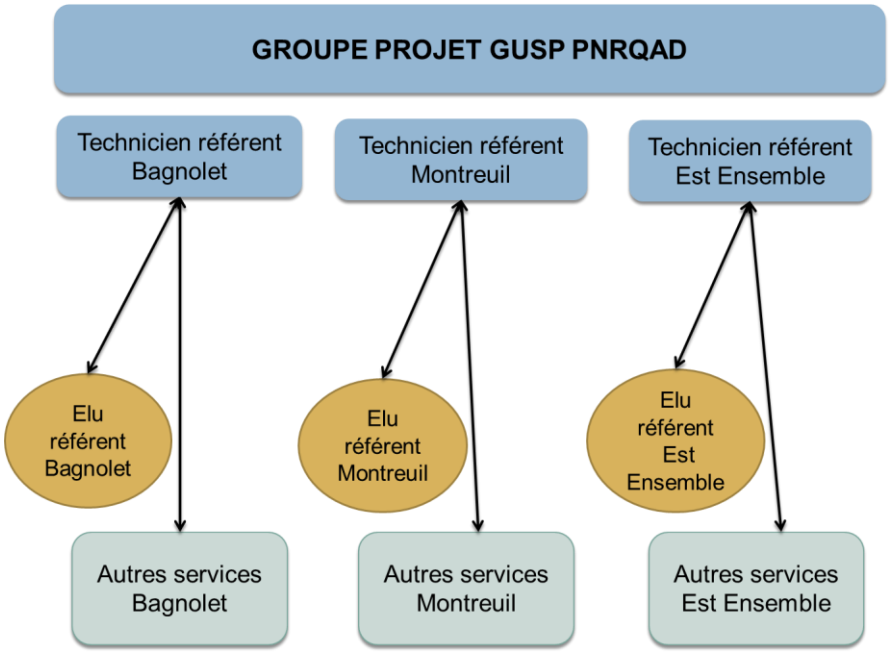

5.3. Le suivi technique : mise en œuvre des orientations et actions de la GUSP

Les groupes de travail mis en place pour l'élaboration du diagnostic et des orientations de la présente convention sont pérennisés après quelques adaptations. Ils sont chargés d'assurer la mise en œuvre des actions répondant aux orientations de la présente convention.
Un groupe de travail est mis en place pour chaque orientation et sera animé par le pilote désigné dans l'article 4.

Dans le but de ne pas multiplier les instances de suivi, et ne pas « sur-mobiliser » les services, ces groupes se caleront autant que faire se peut aux instances existantes de GUP dans chacune des communes (ouvertes à l'autre commune et des partenaires si besoin), de suivi des opérations du PNRQAD (réunions bi-mensuelles), ou autres.

Chaque collectivité reste responsable de la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence.

Le suivi des impacts des actions et le repérage en continu de nouveaux dysfonctionnements à traiter dans la GUSP PNRQAD s'appuieront sur les signalements recueillis par les deux villes et Est Ensemble (retours des habitants, arpentages des élus et des services…).

Schéma de synthèse : gouvernance de la GUSP PNRQAD

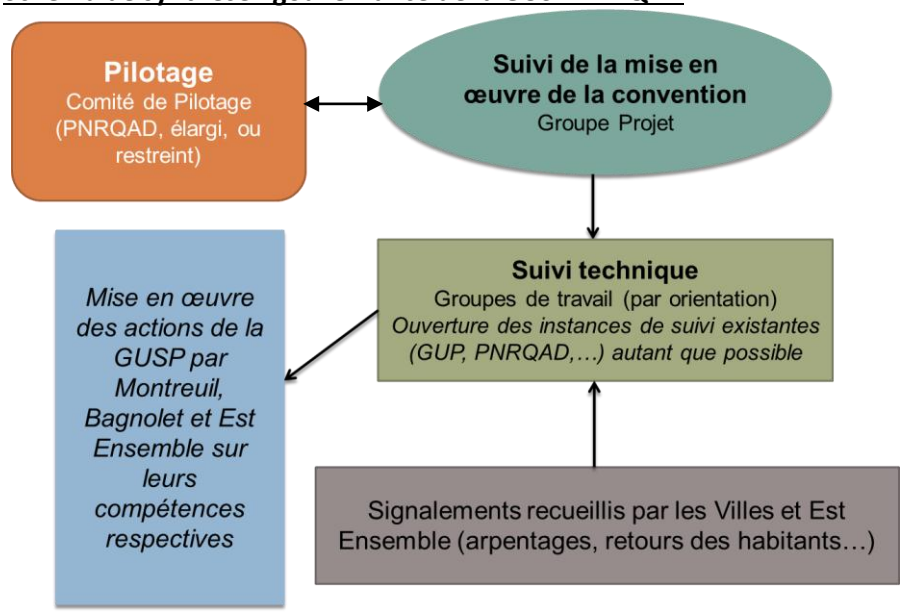

ARTICLE 6 – LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Dans la continuité de la phase de concertation initiée lors de l'élaboration de la présente charte, les habitants, acteurs associatifs et acteurs locaux seront informés et associés à la démarche de GUSP.
L'objectif est d'assurer une pleine efficience au dispositif : répondre de manière appropriée aux besoins réels, écouter les avis et idées des maîtres d'usage du quartier que sont les habitants, et s'y possible les rendre acteurs.
Un effort sera fait pour encourager la participation des habitants peu habitués à s'exprimer.

ARTICLE 7 – SUIVI, EVALUATION DU DISPOSITIF

Afin de mesurer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre, les signataires devront mettre en place un bilan annuel de la démarche de GUSP, notamment en termes de mise en œuvre et de résultat qui sera soumise au comité de pilotage.
Elle devra permettre au comité de pilotage de procéder à des réajustements au regard des objectifs initiaux retenus.

ARTICLE 8 – DUREE

La convention est valable pour la durée des opérations liées au PNRQAD (objectif : 2022).
Au cours de ce délai ou au terme de la durée de mise en œuvre de la présente convention, celle-ci pourra faire l'objet d'avenants qui permettront de modifier ou d'adapter les signataires, de modifier ou de préciser les axes d'intervention.

Ces dispositions nouvelles seront étudiées par l'ensemble des partenaires puis validées par le Comité de pilotage.

ARTICLE 9 – SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La démarche de GUSP s'appuie sur un engagement de coopération entre les signataires de la convention.
Ils s'engagent, chacun dans leur domaine respectif de compétence, à mettre à disposition de la démarche les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour :
- faciliter le travail partenarial et la réactivité,
- contribuer à définir et mettre en œuvre les actions opérationnelles permettant d'assurer l'amélioration du cadre de vie des habitants et la pérennité des investissements réalisés dans le PNRQAD,
- mobiliser les services concernés en interne et assurer la circulation de l'information.

Fait à Romainville, le

Pour l'Etat et l'ANRU,
Le préfet de la Seine-Saint-Denis,
délégué territorial de l'ANRU,

Pierre-André DURAND

Pour Est Ensemble,
Le Président

Gérard COSME

Pour la ville de Montreuil,
Le Maire

Patrice BESSAC

Pour la ville de Bagnolet,
Le Maire

Tony DI MARTINO

Pour la SOREQA,
La Présidente

Sandrine CHARNOZ